

CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2019

(approuvé par le Conseil en date du 25 Juillet 2019)

Présents : - P. LEVERT- BORRUECO. A - BRESOUS.Y - R. CAILLEUX – M. CAPON. – P. DUPONT- P. GOURLIN- JB. GRU - J. HAPPE – J C. ISTE - D. RIGOLIN

Absents avec pouvoir

E.ELEBOODE pouvoir donné à D. RIGOLIN

E.HUBERT pouvoir donné à P. LEVERT

Absents sans pouvoir

D. WILLEMAN et O BLEROT

Secrétaires de séance ; Adeline BORRUECO, ISTE Jean-Claude

M le Maire ouvre la séance à 18h45

Approbation du compte rendu du 09 avril 2019 : à l'unanimité des votants

COMMUNE :

Décision modificative n°1 : études du cabinet diversité travaux centre bourg, ouverture règlementaire de crédit, écriture d'ordres.

Modification adoptée à l'unanimité des présents.

Décision du transfert de compétences « eau potable » à la CCES :

Remarques : toutes les communes d'un même syndicat doivent appartenir à la même COM de COM. Problème rencontré avec Devise.

1 vote pour la reprise par le CCES M CAPON,

1 abstention D RIGOLIN ,

11 votes contre.

Modification du SIVOS de la Vallée de l'Omignon : SISCO des 9 clochers en dissolution. Les communes délibèrent pour adhérer à notre syndicat. SISCO de la Vallée de l'Omignon réunion la semaine prochaine pour valider l'entrée des nouvelles communes dans le SISCO de la Vallée de l'Omignon. Décision à prendre la prochaine fois.

Achat de Tickets aux forains : 690€ soit 3x 230€.

Mêmes achats que l'année dernière

Achats votés à l'unanimité.

RPC :

Décision modificative n°1 :

Afin de permettre le paiement des frais correspondant aux frais de dossier pour le prêt relai contracté pour le budget annexe RPC, pour un montant total de 1000,00 €, il est nécessaire de procéder à l'ouverture des crédits.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

de procéder aux ajustements suivants :

Budget Annexe – Budget RPC

↳ **Section de fonctionnement**

Recettes

Chapitre 74	–	Dotations et Participations	
Article 74748	–	Participation autres communes	+ 1 000,00 €

Dépenses

Chapitre 011	–	Charges à caractère général	
Article 627	–	Services bancaires et assimilés	+ 1 000,00 €

Avis travaux supplémentaires :

Monsieur HAPPE, Adjoint en charge du dossier RPC fait part à l'assemblée de ses demandes de devis pour des travaux supplémentaires sur le chantier du RPC. A ce titre, il a reçu deux devis

- Un devis pour l'éclairage de la rampe PRM, reliant le RPC à la future bibliothèque médiathèque, de l'entreprise EITF pour montant de 14 620,80 € H.T., soit 17 544,96 € T.T.C.
- Un devis de l'entreprise EIFFAGE, pour l'agrandissement de la cour de récréation primaire, l'allongement de la tranchée technique de raccordement du réseau PAC, la création d'un mur de soutènement, pour un montant total de 60 892,35 € H.T. soit 73 070,82 € T.T.C.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

Informations diverses :

Suite au courrier reçu de la sous-préfecture., P.LEVERT (Maire) a précisé qu'il n'avait pas présidé le vote du compte administratif, c'était Y BRESOUS (premier-adjoint) qui a présidé la séance. Mr le maire a envoyé un courrier pour le leur dire.

Recrudescence des vols de Fuel : Attention prévenir les agriculteurs qui irriguent leurs terrains.

Stade de Monchy classé niveau 6 pour accueil de public.

Attention recrudescence des incivilités dans le village, sur la place, sur le chantier du RPC. Des personnes sont rentrées sur le chantier du RPC.

Demande de vidéo surveillance sur le chantier.

Au niveau des travaux Mr RIGOLIN, confirme des travaux réalisés pour effectuer un talus pour éviter les inondations, Mr Carbonnaux a donné son accord pour cela. Du côté de Mr DUCLERCQ, des travaux ont aussi été effectués.

Patrick. D affirme que la toiture du foyer va être finalisée demain.

Le vidéo projecteur du foyer rural est installé. Tv, écran tout est fonctionnel.

Levée de séance à 19h50